



## **APPEL A PROJETS 2009**

### **RECHERCHE-ACTION**

### **DETECTION PRECOCE DES CANCERS DE LA CAVITE BUCCALE**

Date limite d'envoi des dossiers : 13 septembre 2009

## **SOMMAIRE**

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS</b>	<b>3</b>
<b>2. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS</b>	<b>4</b>
<b>3. MODALITES DE PARTICIPATION</b>	<b>5</b>
<b>4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS</b>	<b>5</b>
<b>5. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT</b>	<b>6</b>
<b>6. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ET DE LA SELECTION</b>	<b>7</b>
<b>7. MODALITES DE SOUMISSION</b>	<b>7</b>
<b>8. PUBLICATION DES RESULTATS</b>	<b>8</b>
<b>9. CONTACTS</b>	<b>8</b>

# 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

## 1.1 CONTEXTE

### L'Institut National du Cancer

Institution publique autonome créée par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, L'Institut National du Cancer a une vocation d'agence nationale sanitaire et scientifique en cancérologie. Il est chargé d'impulser et de coordonner la lutte contre le cancer en France, de mettre en oeuvre une politique de recherche sur le cancer et de garantir aux malades l'égalité d'accès aux soins.

Dans sa composition, l'Institut National du Cancer associe l'Etat et les acteurs de la lutte contre le cancer, professionnels de la santé, de la recherche, et représentants de patients. Il travaille avec ses deux ministères de tutelle - recherche et santé – qui le financent à parts égales.

La principale mission de l'Institut National du Cancer est l'expertise en cancérologie, à travers l'anticipation des problématiques, l'évaluation, le suivi, la diffusion, la gestion et l'animation de projets. L'Institut agit avec et à travers les opérateurs via des partenariats, appels à projets compétitifs, financement des projets, actions incitatives et accompagnement des expérimentations.

Il intervient notamment pour :

- Coordonner la prévention, le diagnostic précoce et impulser une dynamique sur le dépistage ;
- Accompagner l'évolution du système de soins pour permettre à chaque patient un accès égal, sur tout le territoire, à une prévention, un dépistage ou des soins de qualité ;
- Stimuler une recherche en cancérologie innovante et compétitive et accélérer le transfert entre la connaissance et la pratique de soins.

### Contexte de l'appel à projets

Même si les cancers de la cavité buccale régressent progressivement en France, ils restent néanmoins une priorité de santé publique majeure : 7500 nouveaux cas estimés par an et 1875 décès constatés en 2005 (chiffres lèvre, bouche sans pharynx)<sup>1</sup>. Ils sont toujours aussi redoutables, avec un taux de survie à 5 ans autour de 40 % (à différencier selon les localisations)<sup>2</sup>.

Pour ces cancers et les lésions pré-cancéreuses afférentes, une détection précoce est à la fois possible, accessible et efficace. Le stade d'extension des cancers au moment de sa découverte est un facteur pronostique majeur.

Or, depuis trente ans, il n'y a pas eu de progrès réalisés en matière de détection précoce de ces cancers ; 70% des cancers sont diagnostiqués à un stade avancé III ou IV (classification TNM). Ils sont ainsi pris trop tardivement alors que les traitements sont encore insuffisamment efficaces et particulièrement mutilants pour les patients.

Depuis 2007, l'Institut, en lien avec le Ministère de la santé et des sports, conduit un programme de sensibilisation et de formation des professionnels de santé, et en premier lieu des chirurgiens-dentistes. Ainsi, un module de formation multimédia a été mis à leur disposition sur le site Internet de l'Institut National du Cancer. Pour 2009-2010, l'objectif est notamment d'expérimenter des actions d'information et de détection précoce auprès de populations spécifiques et menées par différentes catégories de professionnels de santé.

Dans ce contexte, la direction de la Santé Publique de l'Institut National du Cancer lance un appel à projets compétitif de recherche-action pour soutenir l'élaboration, la mise en place à titre expérimental, et l'évaluation d'actions de détection précoce des cancers de la cavité buccale, notamment auprès de populations à risque.

---

<sup>1</sup> Chiffres Registre Francim – INVS 2005 et 2000 : cancers lèvre, bouche et pharynx, 2008

<sup>2</sup> survie des patients atteints de cancer en France : Etude des registres du réseau Francim , Paris 2007

## 1.2 Objectif de l'appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif de promouvoir la mise en place de projets de recherche-action diversifiés, reproductibles et mutualisables, ainsi qu'innovants, menées en faveur de la détection précoce des cancers de la cavité buccale.

## 2. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

Les projets de recherche-action susceptibles d'être retenus dans le cadre du présent appel à projets seront des projets ayant un double objectif :

- mener des actions concrètes
- produire des connaissances relatives à ces actions.

Ils associent ainsi chercheurs et acteurs dans une démarche collective.

Seront notamment encouragés les projets de recherche-action relatifs à :

- Une meilleure connaissance des profils des patients (conditions socio-économiques, circuit du patient avant sa prise en charge ....)
- La mise en place de dispositifs de détection précoce des lésions permettant d'atteindre des populations spécifiques
- L'expérimentation et l'évaluation des nouvelles techniques de détection précoce
- La sensibilisation et la formation des professionnels de santé de premier recours en dehors des spécialistes de la bouche (chirurgien-dentiste, ORL, stomatologiste, chirurgien maxillo-facial ...) : médecins généralistes, médecins du travail, pharmaciens, infirmières....
- L'amélioration de l'articulation entre la ville et les établissements autorisés à pratiquer des activités de cancérologie
- L'orientation des patients
- Le rôle du médecin traitant
- L'information de la population générale sur des territoires particulièrement touchés.
- .....

Les projets devront viser prioritairement les populations qui présentent un ou des facteurs de risque suivants par rapport à cette pathologie :

- principalement, une consommation associée et excessive d'alcool et de tabac
- une situation de précarité nécessitant un accompagnement social
- une insuffisante fréquentation des professionnels de santé de premier recours ou spécialisés (chirurgien-dentiste, ORL, chirurgien maxillo-facial, stomatologiste...)
- une résidence sur des territoires particulièrement touchés.

Les projets locaux devront s'appuyer sur des stratégies comparatives, reproductibles, permettant d'envisager leur mise en place à un niveau national.

Les projets doivent s'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale, en s'appuyant si possible sur des relais institutionnels et les collectivités locales.

La méthodologie doit être rigoureuse. Une attention particulière sera portée aux modalités et moyens d'évaluation. Le financement des projets retenus est un financement non pérenne.

**Le financement de structures est exclu de cet appel à projets.**

### **3. MODALITES DE PARTICIPATION**

#### **3.1 Durée des projets**

Les projets doivent avoir une durée de 24 mois au maximum.

#### **3.2 Structures concernées :**

Cet appel à projets s'adresse à tout type d'organisme public ou privé à but non lucratif oeuvrant à la promotion, au soutien et au renforcement de la détection précoce des cancers, et notamment :

- Des associations nationales ou locales ;
  - Des organismes non associatifs à but non lucratif ;
  - Des équipes de recherche ;
  - Des centres de lutte contre le cancer ;
  - Des établissements hospitaliers ;
  - Des collectivités territoriales...
- 
- Les projets peuvent présenter un partenariat avec plusieurs organismes.
  - Chaque projet doit identifier un coordonnateur et un organisme gestionnaire, destinataire du financement. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participant au projet (en cas de partenariat), de la production des documents requis (rapports scientifiques et bilans), de la tenue des réunions, d'avancement et de la communication des résultats.
  - L'organisme gestionnaire est contractuellement responsable devant l'INCa de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers prévus dans la convention.
  - Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents et bénéficiant chacun d'une partie des fonds attribués, l'organisme gestionnaire, signataire de la convention doit être doté d'un comptable public et sera ainsi en charge du reversement aux équipes participantes.

### **4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS**

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité, puis soumis à la procédure d'évaluation de l'INCa.

#### **4.1 Critères d'éligibilité**

Pour être éligibles, les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- Les projets doivent répondre au champ de l'appel à projets tel qu'énoncé au point 2 ;
- Les dossiers doivent être complets et être soumis dans les délais, sous forme électronique et sous forme papier, au format demandé (cf. dossier de candidature) ;

- Un calendrier des étapes-clés de la mise en œuvre du projet devra être présenté. Il sera l'élément essentiel pour le suivi des résultats.
- Les projets devront avoir une durée conforme à la durée indiquée au point 3.1

**Important : les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à avis d'experts et ne pourront donc faire l'objet d'un financement de l'Institut National du Cancer.**

## 4.2 Critères d'évaluation du projet

### 4.2.1 Qualités techniques

- Cohérence et caractère innovant du projet ;
- Clarté des objectifs ;
- Positionnement du projet dans l'environnement médico-social du bassin de vie dans lequel il s'inscrit ; le recours aux partenariats et aux mutualisations est fortement recommandé.
- Caractère intégré de l'approche proposée, pertinence méthodologique ;
- Réactivité et rapidité de la mise en œuvre du projet ;
- Capacité à mener le projet indépendamment de tout intérêt à des fins commerciales ;
- Pertinence de la méthodologie retenue pour l'évaluation.

### 4.2.2 Faisabilité

- Adéquation entre les ressources humaines, l'environnement technologique, sanitaire et/ou médico-social et les besoins du projet ;
- Aptitude du coordonnateur à diriger le projet ;
- Crédibilité du calendrier du projet ;
- Crédibilité et justification du financement demandé.

## 5. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

- Le financement accordé est non pérenne ;
- Le financement attribué pour tout ou partie d'un projet ne pourra pas couvrir plus de **24 mois**.
- Les cofinancements sont souhaitables et doivent être précisés dans le dossier de candidature ;
- En règle générale, l'aide accordée peut financer :

- de l'équipement<sup>3</sup>;
  - du fonctionnement relatif à la mise en œuvre du projet,
  - du personnel spécifique à la contribution ou à la mise en place du projet, le personnel permanent peut être imputé sur le budget à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux.
- Le financement attribué n'a pas pour vocation à participer au fonctionnement structurel de l'organisme ;
  - Les frais de gestion s'élèvent au maximum à 4% du montant du financement alloué par l'INCa.
  - Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre l'INCa et l'organisme gestionnaire désigné dans le dossier de candidature.
  - L'emploi du financement à la réalisation du projet fera l'objet d'un suivi de l'Institut National du Cancer.

## 6. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ET DE LA SÉLECTION

- Date de lancement de l'appel à projets : **30 juin 2009**
- Date limite d'envoi à l'INCa des dossiers par voie électronique et postale (1 original et 2 copies, le cachet de la poste faisant foi) : **13 septembre 2009**

A noter : une copie du projet devra être adressée dans les mêmes délais aux GRSP et aux cancéropôles concernés.

- Date prévisionnelle de publication des résultats : **novembre 2009**

## 7. MODALITES DE SOUMISSION

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation du projet.

La version électronique du dossier doit comprendre les parties I et II du dossier de candidature.

La version papier doit obligatoirement comprendre :

- les parties I, II à l'identique du dossier électronique et
- la partie III doit être dûment signé par le responsable légal de l'organisme gestionnaire des fonds et les responsables d'équipes le cas échéant, et comprendre les pièces justificatives relatives à l'organisme (voir dossier de candidature)

Le formulaire est disponible sur le site de l'INCa : <https://www.e-cancer.fr/>

Le dossier devra être transmis :

---

<sup>3</sup> Est considéré comme entrant dans la rubrique équipement tout matériel dépassant 500 Euros

Par courriel au plus tard le 13 septembre 2009 minuit à

[SP-KB09@institutcancer.fr](mailto:SP-KB09@institutcancer.fr)

**ET**

**Par voie postale (1 original et 1 copie) au plus tard le 13 septembre le cachet de la poste faisant foi :**

**Institut National du Cancer**

**AAP 2009 : RECHERCHE ACTION**  
**DETECTION PRECOCE DES CANCERS DE LA CAVITE BUCCALE**

**52, Avenue André Morizet**  
**92513 Boulogne-Billancourt, Cedex**

## **8. PUBLICATION DES RESULTATS**

Les résultats seront publiés sur le site Internet de l'Institut National du Cancer.

Ils seront communiqués par écrit au coordonnateur du projet ainsi qu'au représentant légal de l'établissement gestionnaire des fonds.

## **9. CONTACTS**

Pour toute information de nature administrative, scientifique ou technique, contacter :

[SP-KB09@institutcancer.fr](mailto:SP-KB09@institutcancer.fr)